

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Saint-Savournin - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2017/2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Saint-Savournin pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2018 de ce contrat sont les suivantes :

- CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF

La commune poursuit la construction d'un complexe sportif situé sur le stade Gérard ROUX. Le programme de travaux prévoit la création d'un terrain multisports, d'un skate park, de deux courts de tennis et d'un club house, d'une aire de détente avec un jardin d'enfants, d'un terrain de foot en pelouse artificielle ainsi que le réaménagement d'un sanitaire et de locaux de stockage.

Cet aménagement sera un véritable pôle d'équipements publics aux normes en vigueur, à vocation sportive. Le projet qui se situe à l'entrée du village, au carrefour des routes départementales 7 et 46, a pour objectif de répondre aux besoins de la jeunesse de Saint-Savournin, d'améliorer les structures municipales, de permettre aux écoliers d'exercer une activité sportive dans de bonnes conditions, et enfin d'accueillir des familles dans un espace sécurisé.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2018 est estimé à 519 500 €HT dont 389 500 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 77 925 € de la Métropole. La subvention départementale est fixée à 285 725 € dont 214 225 € pour la tranche 2018.

▪ REALISATION D'UN POLE ADMINISTRATIF ET CULTUREL

La mairie actuelle de Saint-Savournin a été aménagée au fil des années et au gré des besoins, sans véritablement de cohérence fonctionnelle. Elle est actuellement exigüe, vétuste, non conforme à de nombreuses normes dont celles de l'accessibilité. La capacité d'accueil de la salle du conseil municipal a atteint ses limites pour les 23 élus qui y siègent, et pour le public qui souhaiterait assister aux séances. Il en est de même pour la bibliothèque et le local de la police municipale.

La commune envisage de repenser la localisation de la mairie et plus généralement le regroupement des services à la population au sein d'un site plus adapté.

L'ancien groupe scolaire fermé depuis plusieurs années est apparu comme le lieu idéal pour devenir la maison commune de Saint-Savournin. Il s'agit d'une surface de 1000 m² qui regroupera sur une même unité de lieu la mairie, le poste de police municipale, un pôle santé-social et la médiathèque.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 2 298 000 €HT dont 1 450 000 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de 707 352 € de la Métropole, de la Région et de l'Etat.

La subvention départementale est fixée à 901 248 € dont 568 672 € pour la tranche 2018.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2017/2019 s'élève à 1 839 500 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 782 897 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 208 du 30 juin 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL